

République Française

Département
PYRENEES
ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 066-21660049-20251126-FIN_1136_2025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/1136/2025

OBJET : Avance de 200 000€ du budget principal vers le budget RTU

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain VAUTIER.

M. le Maire explique à l'assemblée que pour que la Régie des Transports Urbains puisse fonctionner jusqu'au vote du budget 2026, la commune doit verser une avance sur la subvention définitive, d'un montant de 200 000€.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avance sur le budget RTU, sur la subvention définitive, d'un montant de 200 000€,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal,
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE



République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLES

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 066-21660049-20251203-COM_0402_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : COM/0402/2025

OBJET : Convention avec le Département des Pyrénées Orientales pour l'assistance technique domaine eau potable 2026.

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le département des Pyrénées Orientales a transmis à la collectivité le projet annuel de convention pour l'assistance technique dans le domaine de l'eau potable.

La mission d'assistance technique fournie par le Département peut aider les communes et établissements publics à :

- définir des mesures de gestion quantitative des ressources en eau potable et de gestion patrimoniale et performante des réseaux d'eau potable en réalisant, à minima, une réunion annuelle,
- instaurer et mettre en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable au sens de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique,
- définir et suivre le bon fonctionnement des filières de traitement et de la qualité de l'eau distribuée,
- élaborer le rapport annuel sur le prix et la qualité de service prévu à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et la transmission des données par voie électronique au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement,
- identifier les intervenants et les compétences nécessaires à la réalisation des projets de la collectivité,
- organiser les projets sur les plans juridique, administratif et financier jusqu'à la conduite de projets et élaborer les contrats publics nécessaires à cet effet,
- rechercher pour les financements publics et présenter les demandes de financement nécessaires à la réalisation des projets.

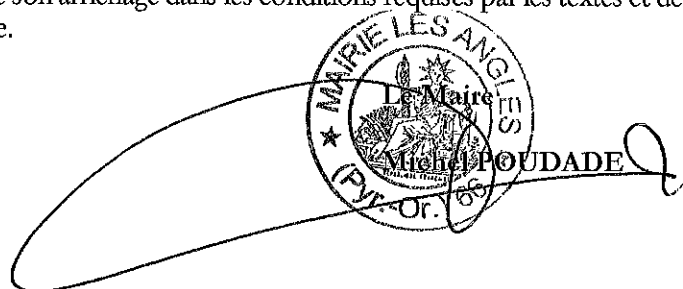
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention avec le CD66.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec le CD66,

DONNE tout pouvoir Monsieur le maire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement, de son affichage dans les conditions requises par les textes et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.


Le Maire
Michel POUDADE

République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 066-216600049-20251203-BIEN_0326_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : BIEN/0326/2025

OBJET : Convention de servitude ENEDIS parcelle A 3009.

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

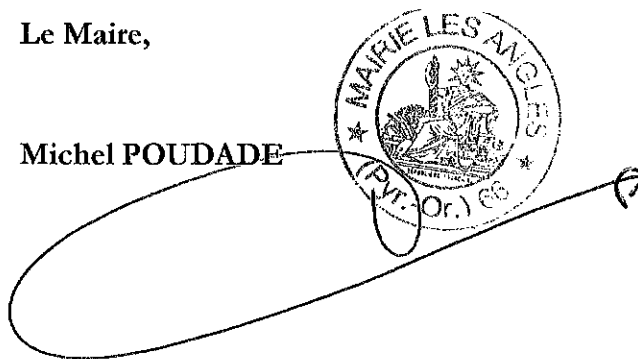
M. le Maire rappelle à l'assemblée que la société ENEDIS doit faire une tranchée pour installer un câble électrique dans le but d'alimenter une borne de recharge pour voitures électriques, sur le parking du Pla Del Mir, parcelle A 3009.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS, parcelle A 3009,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal ;
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE

The image shows a circular official seal of the Mayor of Les Angles. The seal contains the text 'MAIRIE LES ANGLÉS' at the top and '(P.T. - Or.)' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower. A large, stylized signature in black ink is written over the seal and extends to the left, crossing over the name 'Michel POUDADE'.

République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 066-21660049-20251203-BIEN_0325_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : BIEN/0325/2025

OBJET : Convention de servitude les sociétés « Les loges de la Baliu » et « Bi promotion ».

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Héléne BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

M. le Maire expose à l'assemblée la nature de la servitude.

Le PROPRIETAIRE DU FONDS DOMINANT bénéficiera d'une servitude en tréfonds de canalisations d'eaux usées ; Cette servitude permettra par la suite de desservir une parcelle lui appartenant, cadastrée section AK n°1, via la route du Pla del Mir, dont une portion est située sur la parcelle A 1747, lui appartenant également

EXPOSE

Lesquels ont préalablement exposé ce qui suit :

I./ En continuité de la servitude en tréfonds du réseau Eaux Usées, créée aux termes d'un acte reçu par Maître IBAL notaire à ILLE SUR TET le 22 décembre 2023, suivi d'une attestation rectificative en date du 22/05/2024, et qui grève actuellement les parcelles cadastrées section AK numéro 249 (voirie) et numéro 256 (lot numéro 4) du lotissement « LES LODGES DE LA BALIU », au profit de la parcelle section A n° 1746, de la division de laquelle proviennent les deux terrains A 3065 et A 3066, ci-après désignés, et dont le regard se situe sur l'actuelle parcelle A 3066 l'un des fonds servants,

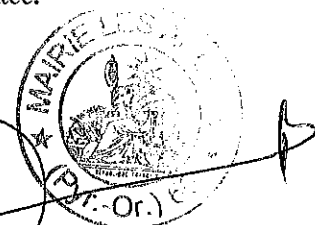
La SAS LES LODGES DE LA BALIU a convenu de créer au profit de la Commune de LES ANGLÉS, à titre perpétuel, et sans indemnité, sur les deux parcelles A 3066 et A 3065, une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation des eaux usées, sur la portion de la voie communale dénommée « route du Pla del Mir » située sur la parcelle A 1747, propriété de la Commune de LES ANGLÉS, fonds dominant, pour desservir la parcelle Section AK numéro 1, également propriété de la Commune de LES ANGLÉS.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes liés à cette servitude,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal ;
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE



République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 066-21660049-20251203-FIN_1141_2025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/1141/2025

OBJET : Créances éteintes budget Régie forestière 2025.

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

M. le Maire explique à l'assemblée que la Direction Départementale des Finances Publiques a transmis à la commune la liste des créances qui ne sont pas récupérables et qu'il s'agit de passer créances éteintes.

Montant à inscrire au Budget Foret pour 2025 : 10 976,06€.

Le Conseil Municipal ouï l'expose de son Maire, et, après en avoir délibéré :

APPROUVE les créances éteintes pour 2025,

DIT que la somme qui a été inscrite au budget Régie forestière est de 10 976,06€, ces écritures de régularisations seront effectuées,

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE



République Française

Département
PYRENEES
ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 066-21660049-20251203-ANG_0069_2025-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : ANG/0069/2025

OBJET : Décision modificative N°2 Budget ANGLEO

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative N°2 du budget Angleo de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits disponibles et les besoins.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6412 : Congés payés	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Primes et gratifications	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €

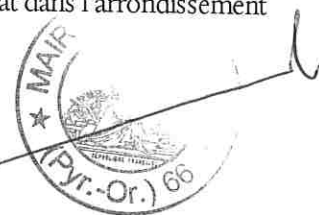
Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :

APPROUVE cette décision modificative n°2,

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,
Michel POUDADE



République Française

Département
PYRENEES
ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 066-21660049-20251203-FIN_1138B_2025-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/1138/2025

OBJET : Décision modificative N°2 Budget eau et assainissement

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative N°2 du budget Eau et Assainissement de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits disponibles et les besoins.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63711 : Redevance prélèvement sur la ressource en eau	0,00 €	19 162,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	19 162,00 €	0,00 €	0,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	19 162,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	19 162,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	19 162,00 €	19 162,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1318-1036 : RUE DE L ANGELIQUE EAU POTABLE	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €
R-1318-1037 : RUE DE L ANGELIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	232 848,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	232 848,00 €
D-2315-1002 : MATERIEL SERV. EAU & ASST	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-1037 : RUE DE L ANGELIQUE	0,00 €	22 848,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	52 848,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	52 848,00 €	180 000,00 €	232 848,00 €

Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :

APPROUVE cette décision modificative n°2,

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.


Le Maire,
Michel POUDADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**REF** : FIN/1132/2025**OBJET** : Décision modificative N°3 Budget Communal

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.**ABSENTS** : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT**PROCURATIONS** : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Cathy PETRIEUX.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative N°3 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62878 : Remboursements de frais à des tiers	43 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	43 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'Investissement	0,00 €	87 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'Investissement	0,00 €	87 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	43 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	43 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	87 300,00 €	87 300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 300,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 300,00 €
D-231-170 : CAL PANCHE	30 819,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-180 : PETIT MATERIEL CTM	0,00 €	132 178,70 €	0,00 €	0,00 €
D-231-203 : SALLE HORS SAC	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-424 : MANEGE	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-427 : PLACE DU CHATEAU	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-428 : SINISTRE GRELE	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-433 : PLACE PAUL SAMSON	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-434 : AMENAGEMENT SALLE DE SPECTACLE ANGLEO	559,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-437 : PONT NEIGE	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	78 878,70 €	166 178,70 €
Total INVESTISSEMENT	78 878,70 €	166 178,70 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2025	
Reçu en préfecture le 08/12/2025	
Publié le	0,00 €
ID : 066-216600049-20251203-FIN_1132_2025-BF	87 300,00 €



Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :
APPROUVE cette Décision Modificative n°3,
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel **POUDADE**



République Française

Département
PYRENEES
ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 066-216600049-20251203-FIN_1139B_2025-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/1139/2025

OBJET : Décision modificative N°4 Budget Communal

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative N°4 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	44 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	44 800,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70383 : Redevance de stationnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 800,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 800,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	44 800,00 €	0,00 €	44 800,00 €

Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :

APPROUVE cette Décision Modificative n°4,

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
 Nombre de Conseillers en exercice : 14
 Nombre de Conseillers présents : 9
 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/1135/2025

OBJET : Demande financement Aménagement Cour du château

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise Gaxieu, maître d'œuvre, a chiffré les travaux prévus pour l'aménagement de la cour du château en 2026. Il s'agit de créer un espace sécurisé réservé aux piétons pour créer des événements recevant du public. Ce projet Bourg centre permettra de créer une dynamique au cœur du village et de valoriser cette cour du château qui a une grande valeur patrimoniale. ,

Le montant estimatif est évalué à 469 000€ HT.

M. le Maire présente le plan de financement pour ces travaux.

Plan de financement Cour du chateau				
Dépenses		Recettes		
Terrasse-parking-wc				
PMR-muret pierre pays	343 500 €	DETR	117 250 €	25%
Installation et travail Prép	18 300 €			
Reséaux humides	5 120 €	Département	70 000 €	15%
Réseaux éclairage public	16 350 €	Région	117 250 €	25%
Espaces verts	7 020 €	Autofinancement	164 500 €	35%
MOE	39 029 €			
Aléas	39 681 €			
Total	469 000,00	Total	469 000 €	100%

Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE M. Le Maire à déposer des demandes d'aide à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, au Département des Pyrénées Orientales et à la Préfecture des Pyrénées Orientales (DETR), pour des subventions aussi élevées que possible,

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,

PREND ACTE que la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans,

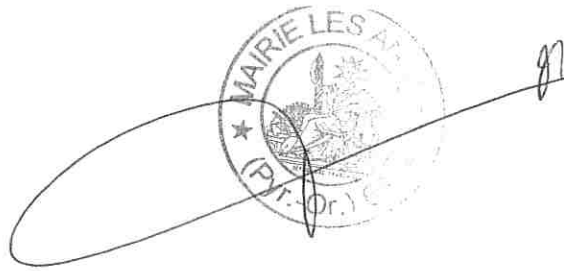
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents qui concernent ce dossier,

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

**Le Maire,
Michel POUDADE**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 066-216600049-20251203-FIN_1135_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : A&R BIEN_0310_2024 FIN/1133/2025

OBJET : **Demande d'aide financière pour l'acquisition de logements à destination de l'accueil des saisonniers et autres besoins sociaux.**

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel **POUDADE**, Maire.

PRESENTS : Etienne **BUSCAIL**, Angélique **JEAN**, Jean-Louis **LACUBE**, Jean-Dominique **LAPORTE**, Nathalie **MARTINEZ**, Cathy **PETRIEUX**, Michel **POUDADE**, Alain **VAUTIER**, Laurent **WEGSCHEIDER**.

ABSENTS : Hélène **BIER**, Martine **BOHER**, Stéphane **CAUCAT**, Anne-Marie **COIGNARD**, Lionel **DIRAT**

PROCURATIONS : Lionel **DIRAT-RIVEILL** pour Angélique **JEAN**, Martine **BOHER** à Jean-Louis **LACUBE**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy **PETRIEUX**.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en concertation avec la Communauté de la commune, une étude a été diligentée pour connaître les besoins de logements à destination des travailleurs saisonniers.

Le résultat fait apparaître un déficit d'hébergements dédiés à ces travailleurs saisonniers.

Le groupe Icade a acheté l'ancien centre de vacances de la PEP 34, situé route du Pla del Mir.

Prenant en considération ce besoin de logements spécifiques, le porteur de ce projet a proposé à la commune un lot immobilier pour un prix très inférieur à la mise sur le marché des futurs appartements.

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder à des demandes d'aide auprès de différents organismes

- Région Occitanie dans le cadre de l'Appel à Projet Tourisme durable et Pacte pour l'embauche,
- Fonds FNADT Massif,
- Département des Pyrénées Orientales, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2024-2030

Il présente le plan de financement prévisionnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les demandes d'aide pour l'acquisition de ces logements à vocation sociale,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Acquisition de 6 Logements Saisonniers			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Coût total	443 760,00	FNADT Massif	40 000,00
		Autofinancement	403 760,00
Total	443 760,00	Total	443 760,00

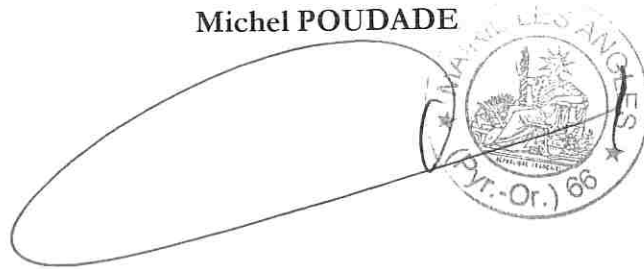
Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement, de son affichage dans les conditions requises par les textes et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE



République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 066-216600049-20251203-ANG_0070_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : ANG/0070/2025

OBJET : Ouverture d'un poste CDI Angleo.

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'ouverture d'un poste en Contrat à Durée Indéterminé pour un agent de droit privée dont le contrat arrive au terme des 6 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

D'OUVRIR un poste en Contrat à Durée Indéterminée,

DONNE tout pouvoir Monsieur le maire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement, de son affichage dans les conditions requises par les textes et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire

Michel POUDADE



République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 066-216600049-20251203-FIN_0949_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/0949/2025

OBJET : Participation de la commune à la mutuelle MNT.

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la participation complémentaire santé est à obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Un sondage a été effectué auprès de l'ensemble des agents de la collectivité pour connaître leur préférence concernant les modalités de la participation financière.

Participation sur une complémentaire santé labellisée de leur choix, ou Participation sur la complémentaire santé « MNT », après consultation par le CDG 66.

Au vu du sondage, 91% des agents qui ont répondu souhaitent adhérer à la MNT.

Ce choix a été approuvé lors du Comité Social Territorial du 25 novembre 2025.

Le montant de la participation de la commune est de 15€ par mois et par agent.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

- DECIDE

D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion des Pyrénées Orientales et la société Mutuelle Nationale Territoriales (MNT), à compter du 1er janvier 2026

D'ATTRIBUER une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé » à compter du 1er janvier 2026

DE FIXER la participation obligatoire de l'employeur dans le cadre de ce dispositif à 15 €/mois et par agent.

D'ACTER l'impossibilité de participer financièrement aux cotisations des agents ayant adhéré à un contrat de complémentaire « santé » n'entrant pas dans le cadre de la convention ci-dessus visée.

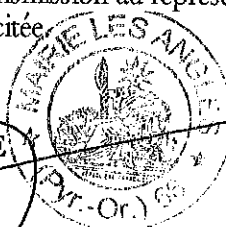
D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

D'INSCRIRE au budget, les crédits nécessaires au versement de la participation financière.


- DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal ;

- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,
Michel POUDADE



République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le 
ID : 066-216600049-20251126-FIN_1137_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/1137/2025

OBJET : Régularisation d'écritures, budget communal, sommes en instances sur des comptes d'attentes

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le besoin de régulariser des arriérés comptables depuis 2009.

En effet, Mme FABRE Françoise en tant que Conseillère aux Décideurs Locaux à Prades, nous a transmis toute une liste de dépenses et recettes à régulariser afin d'épurer les comptes en attentes.

Vous trouverez ci-dessous la liste des dépenses et recettes à régulariser.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025



Publié le

ID : 066-21660049-20251126-FIN_1137_2025-DE

Compte	Date de l'écriture	Référence des Pièces	Libellé	Solde au 04/06/2023	Publié le
40471	03/04/2009	Accord pour régularisation	TIERS REPRISE 066011/MDT 940/06	2 873,89	
40471	13/06/2013	Accord pour régularisation	TIERS REPRISE 066011/MDT209/06	1 127,77	
40471	13/06/2013	Accord pour régularisation	TIERS REPRISE 066011/MDT 199/06	2 513,18	
40471	13/06/2013	Accord pour régularisation	TIERS REPRISE 066011/MDT 72/07	1 009,05	
40471	13/06/2013	Accord pour régularisation	TIERS REPRISE 066011/MDT 152/07	40,16	
40471	13/06/2013	Accord pour régularisation	TIERS REPRISE 066011/MDT 208/07	1 238,32	
40471	13/06/2013	Accord pour régularisation	TIERS REPRISE 066011/MDT 92/08	224,33	
47138	22/09/2023	Ecritures déjà émises	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PO/CD66 VOICOMMRUR SLDDEP PYRENEES ORIENTALES - DEP D	6 578,00	
47138	22/09/2023	Ecritures déjà émises	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PO/CD66 VOICOMMRUR SLDDEP PYRENEES ORIENTALES - DEP D	6 542,00	
471412	28/04/2022	Encaissement(s) interne(s) sur pièces/3568727971	INTER MUTUELLE ASSISTANCE/	300,00	
4718	31/12/2012	Accord pour régularisation	CONTROLE POIDS LOURDS CATALAN/regul budget tva des angles	154,28	
4718	24/04/2013	Encaissement(s) avant emission de titre/10776601533	TG PO/MAIRIE DES ANGLES	300,00	
4718	30/12/2013	Encaissement(s) avant emission de titre/12401924733	REGL.FACT	160,00	
4718	25/04/2014	Ecritures déjà émises	ASP/SUBV.ASP RTCC 2014	1 321,50	
4718	24/09/2014	Encaissement(s) avant emission de titre/14244505233	PREFECTURE DES P.O./COMPENSATION TP 2014	717,00	
4718	24/03/2015	Encaissement(s) avant emission de titre/15546364633	SIECA CAMBRE D'AZE/TIT 26/2014 LOC BACHE A EAU	240,96	
4718	24/06/2015	Accord pour régularisation	ASP/SUBV.ASP RTCC 2015	1 093,14	
4718	17/03/2016	Encaissement(s) avant emission de titre/18354016233	SIECA CAMBRE D'AZE/T75/2015	240,96	
4718	29/09/2016	Encaissement(s) avant emission de titre/20034153033	PREFECTURE DES P O/alloc comp th 2016	834,00	
4718	30/09/2016	Accord pour régularisation	OTD BP SUD	1 366,79	
4718	07/12/2016	Accord pour régularisation	TAXE SEJOUR ETE 2016	24,00	
4718	09/02/2017	Accord pour régularisation	CPAM DES P.O./REMBT CPAM PO	64,50	
4718	27/02/2017	Accord pour régularisation	OPHLM 66/CL 0371// FC32250	5,00	
4718	12/05/2017	Accord pour régularisation	TAXE SEJOUR HIVER 2016	76,80	
4718	27/05/2019	Accord pour régularisation	MAPISA SA/VRT PIRINEU	116,48	
47211	29/04/2015	Accord pour régularisation	DFE/PRET DFE 5062074 ECH DU 20/1/2015	- 840,70	
47211	29/04/2015	Accord pour régularisation	DFE/PRET DFE 5059550 ECH DU 20/1/2015	- 2 080,70	
47211	21/10/2019	Accord pour régularisation	BPS BANQUE POPULAIRE DU SUD/RAPPEL INTERETS 3 TRIMESTRES LES ANGLES	- 7 767,13	
51172	29/06/2018	Accord pour régularisation	AYRIVIE PIERRE ANTOINE/REJET CHEQUE TAXE SEJOUR	62,40	
51172	28/12/2021	Accord pour régularisation	CHEQUE IMPAYE	16,80	
5412	19/12/2011	Accord pour régularisation	DROITS DE PLACE ET DIVERS/FOND DE CAISSE CAMPING CAR	300,00	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

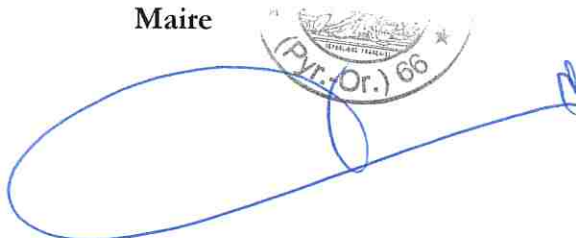
DIT que cette délibération permet de régulariser la liste des dépenses et recettes qui sont en instance sur des comptes en attentes,

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Michel POUDADE

Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a coat of arms at the top, the text "Pyr.-Or." in the center, and the number "66" at the bottom. The signature is a large, fluid loop that extends to the right.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le



ID : 066-21660049-20251126-FIN_1137_2025-DE

République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 066-21660049-20251203-ANG_0071_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : ANG/0071/2025

OBJET : Régularisation d'écritures comptable Budget Angleo.

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le besoin de régulariser des arriérés comptables depuis 2019 et 2021.

En effet, la Conseillère aux Décideurs Locaux de la commune, nous a transmis plusieurs régularisations à effectuer afin d'épurer les comptes en attentes.

Des demandes d'avances ont été effectuées pour des salaires de saisonnier, qui ont intégré l'équipe, après la transmission des trains de payes en trésorerie. Une demande d'avance a été validée avec les services de la DDFIP en 2021.

Ces montants apparaissent sur des comptes d'attentes, il s'agit de régulariser soit en dépenses 551.68€ pour le 20/12/2021 et toujours en dépenses 557.11€ pour le 24/12/2021.

De même des retenues de garantie n'ont pas été réclamées par des entreprises au 19/11/2018, 25/04/2019 et 27/05/2019 pour un montant de 1 027,02€. Les prescriptions sont atteintes, aucun acte de prescription n'est détenu en mairie.

Ces sommes reviennent de fait à la commune.

La commune souhaite régulariser ces montants qui figurent sur des comptes d'attentes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

DIT que cette délibération permet de régulariser la liste des dépenses qui sont en instance sur des comptes en attentes à la DGFIP,

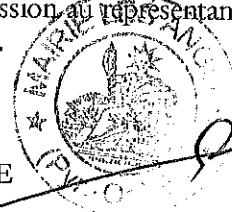
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents complémentaires pour régulariser ces écritures,

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE



République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 066-216600049-20251203-ANG_0072_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : ANG/0072/2025

OBJET : Tarif activité organisée par un prestataire dans la salle de détente Angléo

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

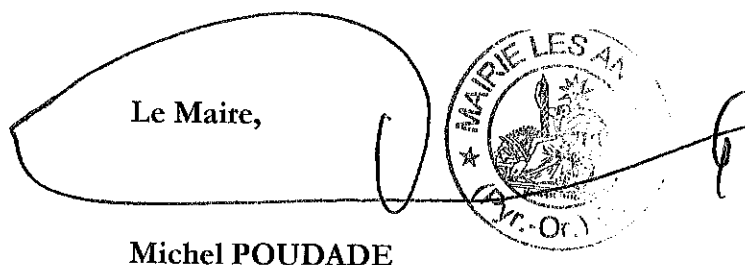
M. le Maire explique à l'assemblée que des activités de yoga, relaxation, méditation par exemple, pourront être mises en œuvre par des prestataires extérieurs, dans la salle de détente d'Angléo.

M. le Maire propose de facturer au prestataire, la somme de 10€ par participant et par séance, ce tarif incluant une heure de bain.

Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter l'organisation d'activités par des prestataires extérieurs, dans la salle de détente Angléo, sous réserve d'accord préalable avec ces prestataires
- **DIT** que les prestataires reverseront à la structure 10€ par participant et par séance,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,



Michel POUDADE

République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 066-21660049-20251203-FIN_1134_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/1134/2025

OBJET : Tarifs secours sur pistes.

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

I – Les zones de classifications

1° des pistes de ski alpin :

Zone A : Baliu, Bigorre bleue, Bigorre verte, Chevreuils, Collade, Courbas, Del cerf, Faon, Les petits princes, Les sorbiers, Daim, Ourson, Refuge, Perdrix, Lièvre, Llaret, Plateau, Rigals, Snow-park, Soucarade(s), Sources, Les Marmottes, espace ludique « Le Desman ».

Zone B : Aigle royal, Balcère, Bruyères basses, Bruyères hautes, Collets, Epervier, Esquirols, Fountanals, Grand tétras, Gypaète, Isard, Lagopède, Les bosses, Mermet dôme, Mermet mur, Paillissous, Roc de Péborny, Soucarade noire.

Zones exceptionnelles : tous les autres lieux du domaine skiable.

2° des pistes de ski de fond :

Zone A : Les Crêtes, Bernardi, Pla del Bouc

3° des sentiers nordiques :

Sentiers nordiques Balcère, Sentiers nordiques Fount grosse, itinéraire lac d'Aude.

Il propose les nouveaux tarifs

Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider les zones de classifications telles que présentées par M. le Maire.

Tarifs présentés en fonction des zones :

Front de neige	80.00€
Zone A	230.00€
Zone B	365.00€
Zone exceptionnelle	700.00€

Transport en ambulance avec la société Alti assistance :

Transport ambulance maisons médicales	272.16 €
Transport ambulance hôpital Puigcerda	494.40 €
Transport en ambulance pompiers SDIS.....	300.00 €

- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal ;

- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08/12/2025
ID : 066-21660049-20251203-FIN_1134_2025-DE

Le Maire,

Michel POUDADE



République Française
Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
MONT LOUIS
Mairie
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 066-216600049-20251203-FIN_1139_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 26 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN /1139/2025

OBJET : Vente d'un vieux tracteur marque AEBI.

L'An deux mille vingt-cinq et le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Etienne BUSCAIL, Angélique JEAN, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT, Anne-Marie COIGNARD, Lionel DIRAT

PROCURATIONS : Lionel DIRAT-RIVEILL pour Angélique JEAN, Martine BOHER à Jean-Louis LACUBE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a reçu un courrier de M. Hervé RIVEILL, agriculteur sur la commune pour l'acquisition du tracteur accidenté de la marque AEBI.

M. Riveill en propose l'acquisition pour la somme de 500€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

DE VENDRE poste le tracteur AEBI à M. Hervé RIVEILL, pour la somme de 500€

DONNE tout pouvoir Monsieur le maire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement, de son affichage dans les conditions requises par les textes et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire

Michel POUDADE

